



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MAI 2021

ADMINISTRATION MUNICIPALE

DELIBERATION N° 039 - 05 - 2021 - Direction Générale des Services Direction des Ressources

Humaines

CREATION D'EMPLOIS

(La Commission Finances, Développement Economique a émis un avis favorable à la majorité abstention))

Le Maire certifie :

➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le **7 JUN 2021**

➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 12 Mai 2021.

➤ que le nombre des membres en exercice étant de 39,

Présents	35
Représentés	02
Excusés	1
Absents	1
Total des votes	37

L'An Deux Mille Vingt et Un, le vendredi 21 mai à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni au Gymnase Nelson Mandela, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO – Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Sylvie PAYET – Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Alicia HAYANO – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Eric CARITCHY – Patrice ELLAMA – Anrifadjati TOILIBOU – Vincent TERGEMINA – Marie Sabine SAUTRON – Charles André SAINT PIERRE - Christelle HOAREAU – Ruddy VOULAMA – Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON – Angélique PEDRE – Sabrina RAMIN – Axel BOUCHER – Noëlle CHANE FAN – Jack TAVEL – Fabienne BORNEO – Patrick DALLEAU – Philippe LE CONSTANT – Sophie AUDIFAX ép. LEBON - Jean Luc JULIE – Valérie DIJOUX

ONT DONNE PROCURATION : Jean François CATAN à Odile DAMOUR – Eric CARITCHY à Monique MARIMOUTOU TACOUN -

ABSENT EXCUSE : Fara ARMOUGOM

ABSENTS : Hans DIJOUX-

Secrétaire de séance

Angélique PEDRE



Le Président informe l'Assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Dans le cadre de l'évolution de l'administration municipale, de la réorganisation des services municipaux et du renforcement de la Police Municipale, il est nécessaire de procéder à la création des emplois suivants qui sont déjà prévus au tableau des effectifs et dont les crédits correspondants ont été inscrits :

<i>Emplois</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Filière</i>
Chef(fe) de police municipale	Catégorie B	Police Municipale
Brigadier	Catégorie C	Police Municipale
Chef(fe) de projet du schéma directeur immobilier	Catégorie A+	Technique
Chef(fe) de projet Politique de la Ville	Catégorie B	Administrative
Directeur(rice) de la Jeunesse	Catégorie A	Administrative
Directeur(rice) de médiathèque	Catégorie A	Patrimoine

Ces emplois, hormis ceux relevant de la filière Police Municipale, pourront être pourvus par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Président.

Fait à Saint Benoît les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé.

Le Maire

Patrice SEELMON

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20210521-DEL039052021-DE
Date de télétransmission : 07/06/2021
Date de réception préfecture : 07/06/2021

